

## LEADER 2023-2027

### GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) DU PAYS D'ÉPINAL CŒUR DES VOSGES

#### Comité de Programmation COMPTE-RENDU du 03/12/2025

Les membres du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges pour la période de programmation 2023/2027, dûment convoqués par mail le 26 novembre 2025, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Christophe LEMESLE, Président du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges, le **mercredi 03 décembre 2025**, à 14h00, à la salle de réunion des Commissions à la Maison de l'Habitat et du Territoire à Epinal.

#### Au titre du Collège Privé – 13 présents, 7 voix délibératives

##### SONT PRÉSENTS :

Structure	Qualité	NOM Prénom	Heure d'arrivée	Votant
Manufacture royale de Bains les bains	Suppléant	BOUVIER Frédéric	13h47	Non
Association ELISS	Suppléant	COTTEREAU Jacques	13h52	Oui
EHP Roville aux Chênes	Titulaire	DEFAIX Thierry	14h07	Non
La ferme Aventure	Titulaire	DUCHENE Denis	13h46	Oui
Association Pep Lor'est	Titulaire	KERANGUEVEN Françoise	13h51	Oui
Association Jardins de Cocagne	Suppléant	LAPORTE Martine	14h07	Non
Chambre d'Agriculture des Vosges	Titulaire	PIERRON Bruno	14h05	Non
Chambre des métiers et de l'Artisanat	Titulaire	PIRODDI Béatrice	14h01	Oui
Xylolab	Titulaire	SAJOUS François	13h52	Oui
Association du Vieux Châtel	Titulaire	SPERANDIO Perrine	13h54	Oui
Abattoir Adéquat	Titulaire	THIS Kimberly	14h03	Non
Epinal Golbey Développement	Titulaire	THOMAS Raymond	13h56	Oui
Conseil de développement du PETR	Suppléant	VINCENT Evelyne	13h59	Non

#### Au titre du Collège Public - 7 présents, 7 voix délibératives

##### SONT PRÉSENTS :

Structure	Qualité	NOM Prénom	Heure d'arrivée	Votant
PETR du Pays d'Épinal Cœur des Vosges	Suppléant	ARNOULD Nicole	13h42	Oui
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Titulaire	DESVERNES Yves	13h42	Oui
Communauté d'Agglomération d'Épinal	Titulaire	GAILLOT Thierry	13h46	Oui
Communauté d'Agglomération d'Épinal	Titulaire	HAULLER Pascal	13h51	Oui
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Titulaire	LEMESLE Christophe	13h37	Oui
Communauté d'Agglomération d'Épinal	Titulaire	MARCOT Véronique	13h54	Oui
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Suppléant	MICHEL Lucette	13h54	Oui

**Au titre du Collège Privé, SONT EXCUSES :**

Structure	Qualité	NOM Prénom
Chambre d'Agriculture des Vosges	Suppléant	BLAISE Germain
Chambre du Commerce et de l'Industrie	Titulaire	BORENS Michel
FBTP Vosges	Titulaire	DORADO Xavier
Chambre des métiers et de l'Artisanat	Suppléant	EL AINANI Tarik
FMS C'2ACT	Titulaire	FRANCOIS Géraldine
Abbaye Notre Dame d'Autrey	Suppléant	GONNET Pascale
Chambre du Commerce et de l'Industrie	Suppléant	LORTET Jack
Association "Aux sources de Saône et Meuse"	Suppléant	MUNIERE Jean-Luc
Association TZCLD	Suppléant	PAPELIER Christine
Rambervillers territoire d'entreprises	Suppléant	SOURDOT Jacques
Epinal Golbey Développement	Suppléant	<i>En cours de nomination</i>

**Au titre du Collège Public, SONT EXCUSES :**

Structure	Qualité	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	BARBAUX Marc
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Titulaire	CHOLEY Bertrand
ONF Vosges	Suppléant	DAGUINOT Thimothée
Etablissement Public Foncier Grand Est	Titulaire	DECIZE Valérie
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	DULOT Frédéric
ONF Vosges	Titulaire	HORNBECK Hervé
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	OZCELIK Mustafa
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Titulaire	ROUSSEL Alain
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Suppléant	THIERY François
Communauté de Communes de la Région de Rambervillers	Suppléant	TRIBOULOT Franck
PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges	Titulaire	VILLEMEN Yannick
Etablissement Public Foncier Grand Est	Suppléant	<i>En cours de nomination</i>

**Au titre du Collège Public, SONT ABSENTS :**

Structure	Qualité	NOM Prénom
Conseil Départemental des Vosges	Titulaire	BOURDON Claude
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest	Suppléant	DESTRIGNEVILLE Hervé
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Titulaire	FOURNIER Michel
Conseil Départemental des Vosges	Suppléant	JACOTE Eric
Communauté d'Agglomération d'Epinal	Suppléant	VILMAR Patrick

**SYNTHÈSE DES VOIX DÉLIBÉRATIVES**

	Collège privé	Collège public	TOTAL
VOTANTS PRÉSENTS	7	7	14

En matière de confidentialité et de conflit d'intérêts, les membres présents dans ce comité de programmation se sont engagés à :

- informer le Président du comité de programmation de tout lien financier, politique, institutionnel, professionnel ou personnel entretenu avec au moins une partie intéressée au projet (un lien est de nature à influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de leur mission de membre/participant du comité de programmation à l'égard de l'opération).
- s'abstenir de formuler un avis et de prendre part au vote lors de la sélection et du vote de l'aide FEADER sur un projet avec lequel leurs propres intérêts pourraient être en conflit avec une décision du comité de programmation
- traiter de manière confidentielle toutes les informations qui leur sont transmises dans le cadre du comité de programmation et de conserver la confidentialité de toutes les informations dont ils ont connaissance ainsi que des opinions exprimées lors des réunions auxquelles ils assistent ou dans les dossiers qui leur sont remis
- ne pas utiliser les documents et informations à d'autres fins que leur participation au comité de programmation

Le comité de programmation ne peut délibérer que si au moins <b>8</b> des membres votants du comité de programmation sont présents.	<b>Nombre de membres présents ayant le droit de vote</b>	<b>Quorum</b>
	<b>14</b>	<b>Atteint</b>

Au regard des présents, le quorum est atteint, et est valable pour l'ensemble du Comité de Programmation conformément à l'article 5 du Règlement Intérieur.

	Nombre à atteindre		Nombre effectif	
Au moins <b>8</b> membres du Comité de Programmation ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance	<b>8</b>		<b>14</b>	
Chaque collège à un nombre de votants à parts égales	<i>Collège privé</i>	<i>Collège public</i>	<i>Collège privé</i>	<i>Collège public</i>
	50% des voix délibérantes	50% des voix délibérantes	7	7

Assistent également à la réunion :

- HELLOT Ludmilla, Chargée de mission LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
- MICHEL Sylvain, Directeur du PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
- PIERRE Cécile, Chargée de mission LEADER du GAL du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
- VAXELAIRE Marie, Cheffe du service Ingénierie du PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges

Documents annexés au présent compte-rendu :

1. Annexe 1 : Présentation synthétisée de la programmation décidée par le comité de programmation
2. Support de présentation du Comité de Programmation LEADER du 03 décembre 2025 ;

Monsieur Christophe LEMESLE ouvre la séance à 14h04, et remercie les présents membres du Comité de Programmation (COPROG) LEADER pour la période 2023-2027.

Christophe LEMESLE s'excuse suite à l'envoi tardif du compte-rendu du dernier COPROG. Habituellement, les membres l'ont sous 8 jours, cependant le GAL a pris connaissance de nouvelles règles imposées par l'Autorité de Gestion Régionale (AGR – Région Grand-Est) consistant à valider les comptes rendus,

Sylvain MICHEL précise que le compte rendu n'a pas été validé dans les délais par l'Autorité de Gestion Régionale (AGR – Région Grand-Est) ne permettant pas de l'adresser en même temps que la convocation pour le COPROG.

En outre, il rappelle aux membres du COPROG que la gestion des conflits d'intérêts doit être conforme aux modalités prévues par le règlement intérieur du COPROG. A ce titre, il convient de mettre de nouveau au vote un projet déjà soumis lors du dernier COPROG.

Également, il indique qu'un retard a été pris dans la programmation des dossiers. En effet, le GAL avait transmis à l'AGR la liste des programmations prévisionnelles en avril 2025. Par défaut de vérification de l'AGR, et le non-respect des délais, le rythme est non conforme à celui annoncé par le GAL, avec seulement 8 programmations en 8 mois (et en 2 COPROG).

Les différents échanges depuis septembre 2025 avec l'AGR, et depuis quelques semaines, sont encore plus compliqués (injonctions contradictoires allant même jusqu'à des incohérences), car des points de blocage ont été identifiés. La direction du PETR a une réunion le 10 décembre avec l'AGR pour lever ces points de blocage et fluidifier la programmation car les équipes du PETR ont toujours veillé à anticiper les difficultés et à prévenir des urgences émanant des acteurs du territoire

Ce point vise à préciser des éléments de contexte sur le fonctionnement du GAL et les retours de l'AGR, suite aux mentions que les membres ont pu récemment remarquer dans les différents mails reçus.

Christophe LEMESLE ajoute enfin que, dans la même logique, une nouvelle présentation de 2 nouveaux membres va devoir se faire, car lors du dernier COPROG, la présentation a été faite sans la validation de l'annexe 1 du Règlement Intérieur, alors que cette dernière nécessite un vote. Les votes de ce membre sont donc annulés dans le précédent COPROG à la demande de l'AGR.

## 1. Introduction

Il présente l'ordre du jour, à savoir :

1. Introduction
  - Modification de l'annexe 1 du Règlement Intérieur du COPROG
  - Etat d'avancement - consommation enveloppe au stade Sélection
2. Phase **sélection** : Examen des projets pour sélection
  - Principe de notation
  - Présentation du projet
  - Note obtenue
3. Phase **programmation** : Examen des projets pour le vote de l'aide FEADER
4. Points d'information



### a. Modification de l'annexe 1 du Règlement Intérieur du COPROG

Christophe LEMESLE présente la modification de l'annexe 1 (liste nominative des membres) du règlement intérieur du COPROG pour validation, avec la modification des représentants la Chambre d'Agriculture des Vosges, et élu le 09 avril 2025 :

- Titulaire : PIERRON Bruno
- Suppléant : BLAISE Germain

Aucune remarque n'est faite de la part des membres. La modification de l'annexe 1 est adoptée à l'unanimité.

### b. Etat de consommation - consommation enveloppe au stade **Sélection**

Suite à un retard de validation par l'AGR du compte-rendu du dernier COPROG, une mise à jour de l'état de consommation n'a pu être effectuée par l'équipe.

La vie d'un dossier se résume en 3 étapes non dissociables :

- Stade de la **sélection** : 1ère présentation en COPROG par le porteur de projet, donnant lieu à la notation du projet. Si le projet reçoit une note supérieure à 10, le projet est sélectionné, et peut passer à l'étape suivante. A ce stade, **pas d'existence juridique au niveau de la maquette** et de l'Autorité de Gestion Régionale, puisque les projets sont simplement sélectionnés, et n'ont pas donné lieu à une étape contractuelle (convention juridique) – cette étape permet de faire un tri dans les dossiers qui nous arrivent et où le porteur de projet souhaite présenter son dossier. Considérer cette étape comme une **phase de sécurisation des projets**.
- Stade de la **programmation** : une fois que le projet a été sélectionné, le porteur de projet peut déposer sa demande d'aide complète accompagnée de toutes les pièces justificatives dans Europac. Après validation en COPROG, c'est l'étape de contractualisation via la **convention juridique- comptabilisation dans l'enveloppe du GAL + comptabilise dans la clause de revoyure** (partie programmation / engagement).
- Stade **paiement** : Une fois la convention établie, et le projet réalisé (factures payées), le porteur de projet déposé sa **demande de paiement** – comptabilisation dans l'enveloppe du GAL + comptabilise dans la clause de revoyure (partie paiement).



## 2. Phase sélection : Examen des projets pour sélection

Christophe LEMESLE précise qu'en conséquence du problème soulevé préalablement, et d'une question effectuée par un membre d'une association bénéficiaire de cette étude logistique, une nouvelle présentation du projet doit être opérée par le PETR. Sylvain MICHEL se charge de la présentation car Louise GENINI-PERRIN, responsable du projet, est en déplacement professionnel.

<b>NUMÉRO 1</b> - NOTATION -	<b>Projet : Etude logistique</b>	
	<b>Porteur de projet : PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges</b>	
	<b>Fiche action concernée : N°1 Préservation, accompagnement et valorisation du développement des secteurs économiques du territoire favorisant l'ancrage d'activités de proximité</b>	
	<b>Présentation : Monsieur Sylvain MICHEL</b>	
Coût total du projet	28 600,00 €	<b>Montant FEADER sollicité au GAL d'Epinal :</b>  <b>19 478,00 €</b>
Coût total du projet pour ce qui relève du GAL d'Epinal	28 600,00 €	
Assiette éligible retenue au FEADER	28 600,00 €	

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC	
Contrat public-public pour le suivi et la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un service de transport alimentaire de proximité	28 600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 600,00 €</b>

LISTE DES FINANCEURS	
<b>LEADER (68,10%)</b>	<b>19 478,00 €</b>
Autofinancement (31,90%)	9 122,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 600,00 €</b>

Descriptif
<p>Le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges porte dans le cadre de son projet alimentaire territorial (PAT) un projet de création d'un service de transport alimentaire en circuits courts de proximité.</p> <p>Ce projet, à termes, a une visée départementale car il est porté par le PETR du Pays d'Epinal pour le compte des autres PETR du Département tous porteurs d'un PAT.</p> <p>Toutefois, pour réaliser ce service de transport départemental nommé "TRANSLOCALIM88" et le lancer de façon opérationnelle, il est nécessaire de prévoir une phase d'étude d'opportunité et de faisabilité. Pour ce faire, le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges s'est associé à la Chambre d'Agriculture des Vosges, acteur du territoire du PETR dans le cadre d'un contrat public public. C'est la 2<sup>ème</sup> fois que la collectivité utilise ce dispositif – cadre juridique sécurisé en amont avec le bureau du contrôle de légalité de la Préfecture des Vosges. Les missions de ce contrat entre août 2024 et août 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi et coordination en binôme Chambre d'Agriculture et PETR d'une étude de faisabilité réalisé par un groupement de bureaux d'études spécialisés pour déterminer une pré-programmation technique</li> </ul>

(boucles logistiques), administratives (réglementation de transport), immobilière (agencement de la plateforme logistique) et économique (assurer la rentabilité de l'outil)

- Suivi et coordination en binôme Chambre d'Agriculture et PETR pour le suivi d'une étude juridique avec un bureau d'étude spécialisé missionné par l'ANCT pour déterminer le montage juridique du projet et les statuts de la future entreprise.
- Finaliser le modèle économique pérenne de l'outil donc déterminer les modalités de facturation du service
- Enfin, recueillir sur le terrain auprès des futurs utilisateurs de l'outil (RHD, magasins de producteurs, producteurs, agro alimentaire, artisans, associations d'insertion, acheteurs publics...) des contractualisations avec des engagements de volumes.

#### Remarques et questions des participants

Aucune remarque n'est effectuée de la part des membres du COPROG présents.

#### Conflit d'intérêt

*Pour éviter tous risques :*

- *Mesdames Nicole ARNOULD, Véronique MARCOT & Lucette MICHEL, ainsi que messieurs Jacques COTTEREAU, Yves DESVERNES, Thierry GAILLOT, Christophe LEMESLE, en tant que membres du PETR,*
- *Monsieur Bruno PIERRON en tant que membre de la Chambre d'Agriculture des Vosges,*
- *Madame Martine LAPORTE en tant que membre d'une association (Jardins de Cocagne) susceptible d'être bénéficiaire de l'action*
- *Madame Kimberly THIS en tant que représentante d'une entreprise (Adequat) susceptible d'être bénéficiaire de l'action*
- *Monsieur Thierry DEFAIX, en tant que représentant d'une école (EHP Roville aux Chênes) susceptible d'être bénéficiaire de l'action*

*quittent la salle avant la présentation du projet, et ne participent donc pas aux questions-réponses, et ne prennent pas part aux débats et au vote. Ils réintègrent la salle après le vote car ils ne sont plus considérés comme étant en conflit d'intérêt pour le reste de la séance.*

*Monsieur Sylvain MICHEL, directeur du PETR, ne prend pas part aux débats, quitte la salle après la présentation du projet, et réintègre la salle après le vote car il n'est plus considéré comme étant en conflit d'intérêt pour le reste de la séance.*

#### Sélection

La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe de ce compte-rendu.

#### Résultat du vote

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

**Le comité de programmation attribue la note de 16,81/20 selon les modalités figurant dans le règlement intérieur. Cette décision ne vaut pas promesse de subvention. L'attribution d'une subvention FEADER dépend des conclusions de l'instruction réglementaire et de la disponibilité des crédits.**

### 3. Phase programmation : Examen des projets pour le vote de l'aide FEADER

Monsieur Christophe LEMESLE rappelle que cette phase intervient :

- Après **sélection**, et donc première présentation en COPROG
- Après instruction réglementaire de l'équipe technique du GAL de la demande d'aide complète déposée dans Europac (vérification du respect de la réglementation européenne et des dépenses présentées, et calcul du plan de financement)
- Après supervision faite par l'Autorité de Gestion Régionale (Région Grand-Est)

La phase programmation permet de :

- Valider la note obtenue lors de la phase **sélection** lors du premier passage en COPROG
- Valider le montant d'aide LEADER
- Passer au conventionnement entre l'Autorité de Gestion Régionale et le porteur de projet

<b>NUMÉRO 1 - NOTATION</b>	<b>Projet : 4 promenades pour conter le pays</b>	
	<b>Porteur de projet : Association musée de Châtillon sur Saône</b>	
	<b>Fiche action concernée : N° 2 Préservation, valorisation et promotion des patrimoines bâti et naturel du territoire</b>	
Coût total du projet	20 260,82 €	<b>Montant FEADER sollicité pour ce qui relève du GAL d'Epinal :</b>  <b>14 564,72 €</b>
Assiette éligible retenue au FEADER	20 260,82 €	

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC	
Panneaux, fléchage, conception graphique et flyers	12 696,82 €
Conception graphique	6 172,50 €
Flyers	1 391,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 260,82 €</b>

LISTE DES FINANCEURS	
<b>LEADER (71,89%)</b>	<b>14 564,72 €</b>
Autofinancement (10,00%)	2 026,10€
Commune de Châtillon sur Saône (9,06%)	1 835,00 €
Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest (9,06%)	1 835,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 260,82 €</b>

Descriptif
L'association propose d'effectuer quatre parcours-promenades dans le centre historique et aux abords du village, valorisant son patrimoine, l'espace rural, ses atouts, ses activités passées, ses paysages, selon

4 thématiques : la cité Renaissance, les vignes, les carrières et Monchablon. Un balisage et la pose de panneaux racontant l'activité passée, des reproductions de tableaux de Monchablon, ponctueront ces promenades.

Cette mise en valeur du territoire rural doit contribuer à sa dynamique, s'ajoutant aux initiatives locales d'animation (fêtes Renaissance, soirées " hors du temps", visites et accueils de groupes...).

2 panneaux d'information seront mis en place au centre du vieux bourg, 3 pupitres présenteront chaque itinéraire, 17 pupitres baliseront les promenades. Les différents bâtiments classés du village porteront un écusson de présentation. Ce projet de balisage s'est effectué en coordination avec la municipalité qui se charge elle-même du fléchage routier. Enfin, 30 000 flyers seront diffusés dans la région.

#### Remarques et questions des participants

Aucune remarque n'est effectuée de la part des membres du COPROG présents.

#### Conflit d'intérêt

*Messieurs COTTEREAU et DESVERNES en tant qu'élus de la CCVCSO, quittent la salle avant la présentation du projet, et ne participent donc pas aux questions-réponses, et ne prennent pas part aux débats et au vote, et réintègrent la salle après le vote car ils ne sont plus considérés comme étant en conflit d'intérêt pour le reste de la séance.*

#### Sélection (RAPPEL)

Date du comité de programmation : 02/10/2024

Note attribuée : 14,87/20

La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe du compte-rendu du comité de programmation ayant procédé à la sélection.

#### Résultat du vote

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Avis favorable

Avis favorable sous réserve d'obtenir le modèle de courrier de financeurs ponctuels par l'AGR pour les cofinancements de la commune de Châtillon-sur-Saône et de la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest

Ajournement

Défavorable

**Le comité de programmation confirme la note de 14,87/20, et vote une aide du FEADER d'un montant de 14 564,72 € selon les modalités figurant dans le règlement intérieur.**

NUMÉRO 2  
- NOTATION -

**Projet : Espace pédagogique forestier d'Uriménil**

**Porteur de projet : Commune d'Uriménil**

**Fiche action concernée : N° 2 Préservation, valorisation et promotion des patrimoines bâti et naturel du territoire**

Coût total du projet 40 004,04 €

**Montant FEADER sollicité pour ce  
qui relève du GAL d'Epinal :**

Assiette éligible retenue au FEADER 40 004,04 €

**32 003,20 €**

#### DEPENSES PREVISIONNELLES TTC

Panneaux d'accueil et Equipement pédagogique	19 549,04 €
Salle de classe abritée + banc	20 455,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 004,04 €</b>

#### LISTE DES FINANCEURS

<b>LEADER (80,00%)</b>	<b>32 003,20 €</b>
Autofinancement (20,00%)	8 000,84 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 004,04 €</b>

#### Descriptif

Il s'agit de la création d'un espace pédagogique forestier avec la mise en place d'un abri pour effectuer l'école du dehors, pour pouvoir au final développer des activités de loisirs en plein air dans un milieu forestier favorable à connexion avec la nature et des éléments pédagogiques sur la biodiversité locale seront élaborés. Une sensibilisation sur la faune et la flore sera faite.

#### Remarques et questions des participants

Aucune remarque n'est effectuée de la part des membres du COPROG présents.

#### Conflit d'intérêt

-

#### Sélection (RAPPEL)

Date du comité de programmation : 16/04/2024

Note attribuée : 11,85/20

La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe du compte-rendu du comité de programmation ayant procédé à la sélection.

#### Résultat du vote

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- Avis favorable  
 Avis favorable sous réserve  
 Ajournement  
 Défavorable

**Le comité de programmation confirme la note de 11,85/20, et vote une aide du FEADER d'un montant de 32 003,20 € selon les modalités figurant dans le règlement intérieur.**

**Projet : Réfection du clocher de l'église**

**Porteur de projet : Commune de Provenchères-lès-Darney**

**Fiche action concernée : N° 2 Préservation, valorisation et promotion des patrimoines bâti et naturel du territoire**

Coût total du projet 150 094,00 €

Assiette éligible retenue au FEADER 150 094,00 €

**Montant FEADER sollicité pour ce qui relève du GAL d'Epinal : 40 000,00 €**

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC	
Travaux de réfection de toiture	150 094,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>150 094,00 €</b>

LISTE DES FINANCEURS	
LEADER (26,65%)	40 000,00 €
Autofinancement (31,36%)	47 076,00 €
Conseil départemental 88 (8,66%)	13 000,00 €
Conseil Régional (20,00%)	30 018,00 €
DETR (13,32%)	20 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>150 094,00 €</b>

#### Descriptif

Le village de Provenchères les Darney est situé dans le Sud-Ouest du Département des Vosges à égale distance de Darney, Vittel, Contrexéville. Implantée au centre du village, l'église Sainte Colombe a été construite en 1860. Afin de conserver ce bâtiment, différents travaux ont été réalisés, avec notamment l'accessibilité de l'église, ayant été faite en 2017 afin que chacun puisse se rendre aux différents offices religieux. En 2021/2022, le beffroi et son support ont été changés. Deux cloches (Marie Angélique et Saint Colombe ont été restaurées tandis que la troisième cloche nommée Pervenche a été achetée pour remplacer la cloche Adèle qui a désormais trouvé sa place près du chœur de l'église).

Les élus, très sensibles à la transition écologique, ont décidé de réduire la consommation énergétique. C'est ainsi qu'en avril 2024, l'éclairage intérieur de l'église a été changé en LED afin de respecter cette sobriété énergétique. Le clocher sera refait en ardoises pour sauvegarder son aspect d'origine et ne pas dénaturer ce patrimoine si précieux aux yeux des habitants (le clocher a déjà été refait dans les années cinquante).

L'église de Viviers le Gras est fermée pour raisons de sécurité (fissures) depuis octobre 2023. Ainsi l'église de Provenchères est utilisée pour les cérémonies de la commune et celles de Viviers le Gras.

L'église fait partie du patrimoine de la commune qu'il convient d'entretenir et de sauvegarder pour les futures générations. Ces travaux au fil du temps permettent de valoriser davantage ce patrimoine. L'église ainsi que la sonnerie des cloches témoignent de la vie du village. Les travaux conséquents pour cette commune de 150 habitants seront accompagnés financièrement par l'Etat au titre de la DETR, le Conseil Départemental, la Région et la Fondation du Patrimoine.

<b>Remarques et questions des participants</b>	
Aucune remarque n'est effectuée de la part des membres du COPROG présents.	
<b>Conflit d'intérêt</b>	
<i>Madame Véronique MARCOT, en tant qu'élue du Conseil Départemental des Vosges, quitte la salle avant la présentation du projet, et ne participe donc pas aux questions-réponses, et ne prend pas part aux débats et au vote, et réintègre la salle après le vote car elle n'est plus considérée comme étant en conflit d'intérêt pour le reste de la séance.</i>	
<b>Sélection (RAPPEL)</b>	
Date du comité de programmation : 25/06/2024	Note attribuée : 12,35/20
La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe du compte-rendu du comité de programmation ayant procédé à la sélection.	
<b>Résultat du vote</b>	
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0	<input type="checkbox"/> Avis favorable <input checked="" type="checkbox"/> Avis favorable sous réserve de convention de paiement 2023-2027 entre la Région Grand-Est et le Conseil Départemental des Vosges <input type="checkbox"/> Ajournement <input type="checkbox"/> Défavorable
Le comité de programmation confirme la note de 12,35/20, et vote une aide du FEADER d'un montant de 40 000,00 € selon les modalités figurant dans le règlement intérieur.	

NUMÉRO 4  
NOTATION

**Projet : Festival Ô les Bains ! 2024**

**Porteur de projet : Commune de la Vôge les Bains**

**Fiche action concernée : N°3 Promotion du territoire via l'activité touristique / écotouristique**

Coût total du projet	21 539,42 €	Montant FEADER sollicité pour ce qui relève du GAL d'Epinal : <b>16 316,20 €</b>
Assiette éligible retenue au FEADER	21 539,42 €	

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC	
Programmation théâtrale	3 172,20 €
Programmation musicale	7 550,00 €
Accompagnateurs Bains de forêt	520,00 €
Sonorisation	1 800,00 €
SACEM	1 542,00 €
Ciné Plein-air	500,00 €
Frais de communication	4 696,62 €
Frais hébergements et restauration artistes	1 758,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 539,42 €</b>

LISTE DES FINANCEURS	
LEADER (75,75%)	16 316,20 €
Autofinancement (20,00%)	4 307,91 €
Département des Vosges (4,25%)	915,31 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 539,42 €</b>

Descriptif	
<p>Organisation d'un évènement festif, culturel, intergénérationnel, multisite, associatif et participatif mettant à l'honneur les spécificités locales telles que l'eau, la forêt, la ruralité. Le projet est issu des programmes de revitalisations bourg-centre et Petit Ville de demain. Il a été inscrit dans la stratégie de revitalisation de la commune.</p> <p>Le festival consiste à organiser des projections cinéma, représentations théâtrales, concerts, atelier avec artisans d'art, atelier autour de l'environnement, du développement durable, du sport, des productions locales ... Le festival se déroule sur 3 jours début septembre les 6 -7-8 septembre 2024.</p>	
Remarques et questions des participants	
Aucune remarque n'est effectuée de la part des membres du COPROG présents.	
Conflit d'intérêt	
<i>Madame Véronique MARCOT, en tant qu'élue du Conseil Départemental des Vosges, quitte la salle avant la présentation du projet, et ne participe donc pas aux questions-réponses, et ne prend pas part aux débats et au vote, et réintègre la salle après le vote car elle n'est plus considérée comme étant en conflit d'intérêt pour le reste de la séance.</i>	
Sélection (RAPPEL)	
Date du comité de programmation : 16/04/2024	Note attribuée : 15,62/20
La grille de sélection sur la base de laquelle la sélection est opérée figure en annexe du compte-rendu du comité de programmation ayant procédé à la sélection.	
Résultat du vote	
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0	<input type="checkbox"/> Avis favorable <input checked="" type="checkbox"/> Avis favorable sous réserve de convention de paiement 2023-2027 entre la Région Grand-Est et le Conseil Départemental des Vosges <input type="checkbox"/> Ajournement <input type="checkbox"/> Défavorable
<p><b>Le comité de programmation confirme la note de 15,62/20, et vote une aide du FEADER d'un montant de 16 316,20 € selon les modalités figurant dans le règlement intérieur.</b></p>	

#### 4. Points d'information

À la suite, Monsieur Raymond THOMAS restitue la note obtenue pour le projet **sélectionné** ce jour :

### PROJETS

### NOTE

**1** Etude logistique – PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

**16,81/20**

Avec ce nouveau projet ayant reçu un avis favorable à ce COPROG, l'ensemble des projets **sélectionnés** depuis le début de la programmation représente 87,27% (baisse du taux malgré une sélection supplémentaire suite au réajustement des montants programmés ce jour) de la maquette 2023/2027 (hors fiche-action 6 dédiée au financement des chargées de mission LEADER).

Concernant la **programmation**, ce comité aura permis de programmé 22,18% (hors fiche-action 6).

#### COPROG 03/12/2025

Phase SELECTION				Phase PROGRAMMATION				Phase PAIEMENT			
Montants sélectionnés COPROG	Montants sélectionnés cumulés	Reste pour sélection	Taux de conso	Montants programmés COPROG	Montants programmés cumulés	Reste pour prog*	Taux de conso	Montants payables	Montants payables cumulés	Reste à payer	Taux de conso
19 478,00	283 571,98	46 114,58	86,01%	-	41 290,00	288 396,56	12,52%	-	-	329 686,56	0,0%
0,00	232 855,48	-27 806,52	113,56%	85 567,92	135 887,96	69 161,00	66,27%	-	-	205 048,96	0,0%
0,00	126 269,24	10 430,07	92,37%	16 316,20	16 316,20	120 383,11	11,94%	-	-	136 699,31	0,0%
0,00	94 714,93	70 128,35	57,46%	-	-	164 843,28	0,00%	-	-	164 843,28	0,0%
0,00	24 000,00	12 185,11	66,33%	-	-	36 185,11	0,00%	-	-	36 185,11	0,0%
19 478,00	761 411,63	111 051,59	87,27%	102 884,12	193 494,16	678 969,06	22,18%	-	-	872 463,22	0,0%
0,00	133 426,84	253 295,78	52,68%	-	133 426,84	253 295,78	52,68%	-	-	253 295,78	0,0%
19 478,00	894 838,47	364 347,37	79,49%	102 884,12	326 921,00	932 264,84	29,04%	-	-	1 125 739,00	0,0%

Christophe LEMESLE remercie le PETR pour le financement des postes LEADER, car en plus des deux chargées de mission, LEADER mobilise deux postes supplémentaires, la cheffe du service Ingénierie, et le Directeur Général des Services, pour permettre de mettre les moyens pour assurer la mission.

Le prochain Comité de Programmation aura lieu :

**le mercredi 11 février 2026 à 09h30**

**À la Maison de l'Habitat et du Territoire – Epinal**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Christophe LEMESLE remercie les membres de leur présence et de leur contribution durant cette réunion, et clôture le Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges 2023/2027.

La séance est levée à 14h48.

Le Président du GAL,

Christophe LEMESLE



Annexe 1 : Présentation synthétisée de la programmation décidée par le comité de programmation

N° de GAL	Date du COPROG* (rappel)	N° de dossier	Nom du porteur	Intitulé du projet	Note attribuée au projet	Montant FEADER attribué
	03/12/2025	7705A-3301-000035	Association Châtillon sur Saône	4 parcours pédagogiques	14,87	14 564,72 €
	03/12/2025	7705A-3301-000004	Commune d'Uriménil	Espace pédagogique forestier d'Uriménil	11,85	32 003,20 €
	03/12/2025	7705A-3301-000023	Commune de Provençères-lès-Darney	Préservation du patrimoine local par la réfection de la toiture du clocher de l'église de Provençères les Darney	12,35	40 000,00 €
	03/12/2025	7705A-3301-000028	Commune de La Vôge les Bains	Festival Ô les Bains ! 2024	15,62	16 316,20 €

\* Cette date correspond à la date du COPROG faisant l'objet du compte-rendu auquel cette annexe est jointe.